**TERMES DE REFERENCE (TdR)**

**PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENGAGEMENT DE SPÉCIALISTE FRANCOPHONE EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE FACILITATION DE L'ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS AFRICAINES.**

1. **Contexte**

L'Afrique subsaharienne (ASS) abrite la plus grande proportion de pauvres de toutes les régions et présente le plus grand écart de pauvreté En moyenne, plus de pauvres en Afrique vivent sous le seuil de 1,90 dollar par jour pour l'extrême pauvreté par rapport aux autres régions. Sur les 767 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté extrême, 389 millions (51 pour cent) vivent en ASS. Trois des attributs prédominants du profil des pauvres sont qu'ils sont peu instruits, jeunes et employés dans le secteur agricole. Les facteurs communs d'inégalité auxquels il faut s'attaquer pour réduire l'écart de pauvreté sont : les écarts dans l'accumulation de capital humain ; un accès variable aux emplois et aux opportunités génératrices de revenus ; et les interventions gouvernementales pour lutter contre les inégalités fondées sur le marché.

L'Afrique subsaharienne a connu un taux de croissance annuel moyen remarquable du PIB réel de 5,3% entre 2003 et 2013, principalement en raison d'une flambée des prix des produits de base. Cette croissance, cependant, ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté, en partie, en raison de la forte croissance démographique, de la création limitée d'emplois et de la répartition inégale des avantages d'une telle croissance économique. En 2017, la croissance économique en Afrique subsaharienne a repris, passant de 1,5% en 2016 à 2,6%, bien que cela reste le niveau de croissance économique le plus bas observé dans la sous-région depuis plus de deux décennies. Alors que l'Afrique subsaharienne a un énorme potentiel de croissance, les tendances contemporaines et les perspectives modestes pour aller de l'avant reflètent en partie des progrès insuffisants en matière de réformes structurelles.

Pour parvenir à une forte croissance économique et réduire la pauvreté, une productivité accrue dans les différents secteurs prioritaires, une diversification économique et la mise en œuvre de réformes structurelles sont nécessaires. Le développement du capital humain est essentiel pour accroître la productivité et la diversification économique. Actuellement, les économies de l'Afrique subsaharienne dépendent fortement de la main-d'œuvre non qualifiée et des ressources naturelles, ce qui empêche la région de progresser dans la chaîne de valeur et de se spécialiser davantage dans les activités à forte valeur ajoutée et à forte intensité de connaissances. En outre, la faible capacité institutionnelle de la région à former suffisamment de professionnels qualifiés avec les compétences techniques et de réflexion critique requises pour intégrer les nouvelles connaissances et technologies dans les produits et services est importante. Pour les projets de développement, cela se traduit par un recours à des consultants internationaux expatriés pour la conception et la mise en œuvre des projets.

Un éventail de secteurs économiques prioritaires sont confrontés à des pénuries de compétences de haut niveau (niveau postuniversitaire) et de recherche appliquée pour accroître la productivité. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, certains de ces secteurs prioritaires essentiels au développement de la région comprennent: l’énergie (production, transport et mini-réseaux pour l’énergie solaire); les industries extractives (mines, pétrole, gaz); planification urbaine et transports durables; agriculture durable; santé; environnement (résilience côtière, changement climatique et évaluations liées aux infrastructures et à l'exploitation minière); éducation (formation des enseignants en sciences et mathématiques); et les technologies de l'information et de la communication (TIC) - à la fois dans le secteur des TIC et transversales dans d'autres secteurs-. D'autres domaines importants dans lesquels des compétences de haut niveau sont nécessaires sont ceux qui se concentrent sur des recherches plus pertinentes pour les politiques sur les défis du développement en Afrique, qui peuvent éclairer les décideurs et le débat public, par exemple dans les statistiques et l'économie quantitative.

La capacité des ressources humaines en ASS reste particulièrement faible dans les domaines de la science et de la technologie. Une enquête auprès des cadres montre que pour l'indicateur « Disponibilité des scientifiques et des ingénieurs », le Nigéria et la Mauritanie se classent respectivement au 79e et au 137e rang mondial sur 137 pays. La part des chercheurs engagés dans la recherche en ingénierie et en technologie en 2010 pour le Sénégal et le Ghana était de 2 et 13 pour cent, respectivement, contre 62 pour cent (2013) à Singapour. En 2014, le nombre de chercheurs par million d'habitants en Corée du Sud était de 6 899 et seulement 88 en ASS. Bien qu’elle abritât 14% de la population mondiale, la part de l’Afrique subsaharienne dans les dépenses mondiales de recherche et développement (R&D) en 2014 n’était que de 0,8% et était restée stable au cours des 5 années précédentes.

L'amélioration de la productivité viendra de l'équipement de la main-d'œuvre avec les compétences scientifiques et technologiques (S&T) requises pour les emplois d'aujourd'hui et les compétences en demande nécessaires pour développer, adapter et appliquer des solutions aux défis sectoriels spécifiques en Afrique (aider les industries à produire une plus grande valeur ajoutée Si les institutions d'enseignement supérieur africaines étaient transformées pour offrir une formation et une recherche appliquée internationale de qualité, devenir plus dynamiques et être connectés au niveau international ; cette formation et cette recherche pourraient avoir lieu en Afrique. Ainsi, les talents africains resteraient dans la région et augmenteraient la capacité institutionnelle à adapter davantage de technologie, à fournir des services innovants et à soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des preuves.

1. **Description du projet**

**Le projet proposé comprend trois composantes : Composante 1 :** Création de nouveaux Centres d’Excellence en Afrique et mise à l’échelle des CEA existants performants (du CEA I) pour l’Impact sur le Développement ; **Composante 2 :** Favoriser les partenariats régionaux et les bourses ; **et Composante 3 :** Amélioration de l'élaboration des politiques régionales ainsi que de la facilitation et du suivi des projets.

La composante 1 visera à renforcer les capacités des CEA et de leurs institutions hôtes (côté offre), tandis que la composante 2 visera à renforcer les institutions non-CEA dans la région et permettra aux étudiants de bénéficier de la capacité des CEA (côté demande).

1. **Exécution et gestion de l'ensemble du projet**

Le projet proposé sera mis en œuvre dans 11 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Ghana, Guinée, Niger, Nigéria, Sénégal, Gambie, Togo).

Il financera la construction d’installations, la rénovation et la modernisation d’installations existantes, l’équipement de laboratoires scientifiques et informatiques, le tout sur des sites existants dans des universités sélectionnées. Les activités ne devraient pas avoir des répercussions environnementales et sociales importantes lors de la réalisation de ces investissements. Une partie des activités du projet consistera à introduire des systèmes d'évaluation et de gestion environnementale et sociale, qui respecteront les bonnes pratiques et déboucheront sur une série d'instruments de garanties.

Le projet a déclenché les politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale, en particulier l’OP 4.01 sur l’évaluation environnementale et l’OP 4.11 sur les ressources culturelles physiques et en particulier sur les découvertes fortuites. Ces termes de référence représentent l'instrument de diligence raisonnable environnementale / sociale à soumettre avant l'évaluation du projet, et seront donc soumis à la diffusion publique, à l'examen et aux commentaires.

En ce qui concerne les découvertes fortuites - OP 4.11, les contrats de travaux de génie civil impliquant des fouilles qui devraient intégrer des procédures pour traiter des situations dans lesquelles des ressources culturelles physiques enfouies (RCP) sont rencontrées de manière inattendue. Par mesure de précaution, la note d'orientation sur les procédures de découverte fortuite sera incluse en tant qu'annexe aux ESMF.

1. **Objectifs de la mission de consultance**

L'objectif principal du Consultant est de soutenir et de renforcer la diligence raisonnable de l'Unité Régionale de Facilitation (UREF)en matière de sauvegardes, afin de garantir le respect des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et des lois nationales environnementales et sociales pertinentes **des pays francophones participant au projet CEA impact**.

Le Consultant donnera des orientations claires, complètes et pratiques aux points focaux des pays participant Au projet CEA Impact (représentants des gouvernements responsables de la coordination au niveau national) et les universités sur l’intégration d’un processus de diligence environnementale/sociale raisonnable à partir du ESMF préparé et des PGES spécifiques au site pendant la mise en œuvre spécifique du projet CEA Impact.

1. **Etendue des travaux pour cette mission de conseil**

L’expert en protection de l’environnement doit être un consultant embauché par l’URF pour fournir un soutien et des conseils suffisants aux points focaux des sauvegardes dans la sélection, la préparation et la mise en œuvre des activités afin d’éviter ou de minimiser les risques environnementaux et sociaux et les impacts négatifs, et améliorer la performance environnementale et sociale grâce à l'utilisation de l'instrument de sauvegarde approprié – PGES spécifiques au site pour chaque projet CEA Impact. En outre, il / elle coordonnera la mise en œuvre des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et des politiques, lois et réglementations environnementales et sociales des pays participants, et assurera la cohérence technique de la mise en œuvre des sauvegardes dans tous les CEA Impact du projet.

Les responsabilités spécifiques sont :

1. Il / Elle sera la principale personne contact avec la responsabilité globale de l'action et des rapports sur les activités de sauvegarde pour les CEA et assurera la liaison avec l'équipe des sauvegardes de la Banque mondiale;
2. Il / Elle assurera une liaison opportune et appropriée entre l’URF, les Unités de mise en œuvre du projet (UMP) des pays participants, les points focaux des CEA et les contractuels, si nécessaire;
3. Assurer la distribution de tous les documents du projet et documents pertinents relatifs au respect des sauvegardes en français ou en anglais aux points focaux des CEA respectifs et aux autres parties prenantes concernées dans les pays participants, et veiller à leur application;
4. Examiner les rapports des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des consultants/CEA, en collaboration avec les politiques, lois et réglementations environnementales et sociales des pays participants;
5. Veiller à ce que tous les rapports de sauvegarde des PGES soient examinés et approuvés par les institutions appropriées dans les pays participants et la Banque mondiale;
6. Faciliter la diffusion des PGES dans les pays participants;
7. 7. Soutenir la mise en œuvre des exigences en matière de sauvegarde figurant dans les PGES spécifiques préparés pour le site;
8. Être responsable de faciliter la formation des points focaux des CEA sur les politiques E&S de la Banque mondiale en rapport avec le projet;
9. Veiller à ce que les questions de sauvegarde E&S soient intégrées dans les documents d'appels d'offres standards et les documents de spécification pour les principaux types de sous-projets, le cas échéant, et que les points focaux et contractuels du CEA utilisent ces documents de manière appropriée;
10. Élaborer des accords de coordination avec les points focaux du CEA pour le suivi des entrepreneurs et des travaux liés à la conformité E&S;
11. Compiler et préparer des rapports biannuels consolidés de suivi des impacts E&S couvrant toutes les activités du projet CEA dans les institutions et les pays participants pour inclusion dans le rapport trimestriel d'avancement;
12. Surveiller le respect des exigences du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) et du PGES en procédant à des audits périodiques de tous les dossiers de sous-projets afin de garantir que toute la documentation requise du CGES et du PGES est disponible et à jour;
13. Mettre en place des dispositifs de suivi des impacts sociaux du projet sur les résidents locaux et mener des discussions entre les contractuels et les Unités spéciales de mise en œuvre des projets (USMP) sur les questions liées au projet au fur et à mesure qu'elles se présentent;
14. Entreprendre des visites sur terrain pour vérifier si les mécanismes de prise en charge des réclamations mis en place pour le projet fonctionnent de façon appropriée et si les projets sont mis en œuvre de manière durable sur les plans environnemental et social;
15. Collecte d'indicateurs de performance et de suivi appropriés à intégrer dans le cadre de suivi-évaluation (S&E) du projet;
16. Rapports trimestriels / annuels du suivi-évaluation E&S;
17. Suivre les progrès de la mise en œuvre des plans de gestion E&S;
18. Mener des inspections de projets CEA, surveiller et donner des conseils techniques à l’URF, aux CEA et aux points focaux et;
19. Effectuer toute autre tâche de sauvegardes E&S assignée par le coordinateur de l’URF.
20. Soutenir le projet pour garantir la diligence raisonnable environnementale dans l'exécution du projet
21. Soutenir l’unité de gestion des fonds et des passations des marchés (UGFP) en fournissant un soutien technique aux États participants dans le domaine des sauvegardes environnementales.
22. Examiner et faire des commentaires, le cas échéant, sur tous les documents et rapports relatifs aux sauvegardes.
23. Examiner et fournir des commentaires, le cas échéant, sur les PGES préparés pour les projets CEA.
24. Examiner et fournir des commentaires sur tous les PGES issus de l'ingénierie détaillée.
25. Soutenir le projet dans la mise en place de mécanismes de réclamations et de recours dans tous les Etats participants et l’UGFP.
26. Participer à des réunions et ateliers sur les sauvegardes environnementales pour les CEA participants;
27. Recommander des formations appropriées pour les points focaux du CEA.

La portée de cette mission impliquera la fourniture d'un soutien suffisant et des conseils fournis aux points focaux des sauvegardes dans la sélection, la préparation et la mise en œuvre des activités pour éviter ou minimiser les risques environnementaux et sociaux et les impacts négatifs, et améliorer les performances environnementales et sociales. Cet objectif sera atteint grâce à l'élaboration et à l'application de critères de sélection appropriés pour des activités spécifiques, à une planification tenant compte des critères environnementaux et sociaux, à une mise en œuvre et à un suivi solides, ainsi qu'à la diffusion, la consultation et la rétroaction.

1. Divulguer le projet de CGES à toutes les parties prenantes intéressées par les canaux appropriés et inviter leurs commentaires et suggestions sur la portée et l'adéquation des évaluations proposées, des mesures d'atténuation et d'amélioration des avantages.
2. Décrire comment les conflits sociaux seraient résolus grâce à la mise en place d'un système de gestion des plaintes.
3. **Durée de la mission et rémunération**

La mission sera d'une durée de vingt-quatre (24) mois et renouvelable annuellement sous réserve de bonne performance.

1. **Paiements**

Les paiements au spécialiste francophone de l’environnement et des mesures de sauvegarde seront effectués en fonction des frais journaliers convenus pendant la période d’engagement et sous réserve de l’accomplissement des principales responsabilités en matière de production de rapports énoncées dans le plan de travail.

1. **Qualifications du consultant**

Un(e) consultant(e) dûment qualifié(e) et expérimenté(e) détenant au moins un Masteren environnement ou en gestion des ressources naturelles, ou en sciences sociales ou encore dans des disciplines connexes, avec au moins dix (10) ans d’expérience professionnelle dans le domaine de l’évaluation environnementale et sociale des projets de développement et connaissance des politiques et procédures de sauvegarde de la Banque mondiale. **Il/elle devra parler couramment l’anglais et le français et être capable d’écrire et de faire des présentations dans ces deux langues**. La possession de qualifications professionnelles pertinentes en matière d’environnement et la preuve d’emplois similaires entrepris seront un avantage supplémentaire.

1. **Rapports et coordination**

Le/la consultant(e) travaillera et rapportera sous la supervision du coordonnateur de l'URF et en étroite collaboration avec les centres CEA des points focaux pour les sauvegardes et les pays participants.

1. **Services, installations et matériel à fournir par le client**

Le Client fournira les services suivants au(x) Consultant(s) :

1. Tous les documents pertinents, y compris le projet de document d’évaluation du projet (DEP) et d’autres rapports pertinents relatifs aux projets ;
2. Tous les documents et études de référence disponibles et pertinents ;
3. Accès illimité aux zones et aux sites du projet ;
4. Prendre toutes les dispositions nécessaires pour appuyer le travail du ou des consultants, ex. : faciliter l’accès aux autorités gouvernementales et aux autres parties prenantes du projet.
5. Diffusion des projets de documents, envoi des invitations, organisation des lieux pour les audiences publiques et présence nécessaire à toutes les audiences publiques.